



Sourds aux mesurottes annoncées par le gouvernement pour répondre à leur cri de détresse, les enseignants solidaires au mouvement « *on a trop supporté* », menacent de lancer l'opération « *école morte* » puisque la précédente « *craie morte* » semble ne pas faire bouger les lignes.

C'est depuis le 21 février dernier que des enseignants du primaire et du secondaire ont lancé un vaste mouvement de grève. Dénommé « *on a trop supporté* » (Ots), ledit mouvement a pour objectif de dénoncer les difficultés que traversent les enseignants. Soucieux de voir leur situation se régulariser, ils n'ont malheureusement pas eu de réponse concrète à leurs revendications, environ trois semaines après le lancement de la grève. Il a fallu attendre l'occasion d'une conférence de presse tenue le 10 mars dernier pour avoir les premières dispositions prises par le gouvernement. Les ministres de l'Éducation de base, des Enseignements secondaires, de la Fonction publique et de la réforme administrative, et celui des Finances, étaient autour du ministre de la Communication pour la circonstance. De la voix du ministre de la Communication, René Emmanuel Sadi, il est sorti que le gouvernement a décidé d'apporter des solutions administratives et financières aux revendications des enseignants à compter du mois en cours. Sur le plan financier, « *le gouvernement a décidé, dès le mois de mars 2022, et ce, jusqu'à la fin de cet exercice budgétaire, d'apurer le règlement de la dette due au non-paiement des indemnités de non logement, aux 5289 personnels du ministère des Enseignements secondaires, ainsi que celle liée à l'intégration partielle des 2449*

personnels de ce même département ministériel, pris en charge aux 2/3, pour un montant total de 17 milliards 600 millions de Fcfa, soit 1 milliard 759 millions par mois », a indiqué René Emmanuel Sadi.

Paiement échelonné Selon lui, le gouvernement devra également : procéder au paiement, à partir du mois de mars 2022, du complément salarial mensuel à verser aux enseignants titulaires ou non des décrets d'intégration, qui ne perçoivent actuellement que les 2/3 de leur salaire et de l'indemnité de non logement due aux enseignants qui n'en perçoivent pas ; apurer, à compter du mois de mai 2022 et de manière progressive, en tenant compte de l'antériorité promotions, les rappels relatifs à l'indemnité de logement et au complément salarial dus aux enseignants ; procéder au paiement échelonné à compter du mois de juin 2022 des rappels relatifs aux avancements des enseignants. Sur le plan administratif, révèle le Mincom, le chef de l'État a prescrit au ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative : de systématiser la constitution des dossiers d'intégration des enseignants avant la fin de leur formation, par les intéressés et les institutions aux-elles ils sont affiliés ; de veiller, en relation avec les Universités d'État compétentes, au dépôt systématique dans les délégations régionales ou dans les services centraux du Minfopra, le cas échéant, des dossiers des lauréats des Écoles normales supérieures, et des Écoles normales supérieures de l'enseignement technique ; de traiter en urgence les dossiers d'intégration déjà recensés au Minfopra et de faire le point exhaustif sur les dossiers d'intégration en instance au ministère des Enseignements secondaires et au ministère de l'Éducation de base.

Simplification des procédures Il lui a aussi demandé de procéder désormais, en relation avec le ministère de l'Enseignement supérieur, à l'organisation des concours d'entrée dans les Écoles normales supérieures, et des Écoles normales supérieures de l'enseignement technique, conformément à la réglementation en vigueur et enfin, de mettre en œuvre toutes les mesures concourant à la dématérialisation et à la simplification des procédures de traitement des dossiers d'intégration dans la Fonction publique. Seulement, ces mesures annoncées par le gouvernement ont été rejetées par les enseignants. Car selon ces derniers, le gouvernement doit plus prêcher par les actes et non par la parole. Ce qui les a donc amenés à publier des messages dans les réseaux sociaux pour annoncer la « mort » de l'école si rien n'est fait d'ici peu pour résoudre leur situation. Espérons que le dialogue qui va se tenir demain, 15 mars 2022 entre le ministre du Travail et de la sécurité sociale, les représentants du mouvement « Ots » et les syndicats des enseignants, permettra de décrier la situation tendue et aboutira enfin à la « résurrection » de la craie et au maintien de l'école en « vie ». Sinon, les enfants risquent d'avoir une année blanche.